

*Prenez note que ce procès-verbal sera soumis pour approbation du Conseil à la séance ordinaire du 14 décembre prochain. Prenez donc avis que la présente version publiée constitue un projet et que son contenu est sujet à corrections.*

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE DE L'ANNÉE 2016 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

**SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE:**

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

**et les conseillers suivants:**

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,  
Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac, mairesse de Sainte-Christine,  
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,  
M. Éric Charbonneau, maire de la ville d'Acton Vale,  
M. Yves Croteau, préfet suppléant et maire d'Upton,  
M. Boniface Dalle-Vedove, maire de Béthanie,  
M. André Fafard, maire de Saint-Nazaire-d'Acton.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2016-256

Il est proposé par M. Yves Croteau  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 OCTOBRE 2016**

2016-257

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 octobre 2016 et de la séance extraordinaire du 31 octobre 2016 soient adoptés tels que présentés.

**4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

**5. NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS (ART. 129 C.M.)**

Il est procédé à la nomination des membres du bureau des délégués.

Monsieur Jean-Marie Laplante, préfet est d'office membre du bureau des délégués. Deux autres membres demeurent à nommer.

2016-258

Il est proposé par M. Yves Croteau  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner les personnes suivantes à titre de membres et de substituts du bureau des délégués:

**Membres**

M. Jean-Marie Laplante  
M. André Fafard  
M. Guy Bond

**Substituts**

M. Stéphane Beauchemin  
M. Éric Charbonneau  
M. Yves Croteau

**6. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMITÉS DE LA MRC ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CERTAINS ORGANISMES**

**Représentants(es) aux comités de la MRC**

2016-259

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des représentants aux comités de la MRC soumise séance tenante.

**Représentants(es) de la MRC aux organismes**

2016-260

Il est proposé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des représentants de la MRC au sein de certains organismes soumise séance tenante.

**7. TRANSFERT DE FONDS**

La liste des transferts de fonds effectués depuis la dernière assemblée est distribuée aux membres du Conseil.

**8. LISTE DES COMPTES**

**Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2007-02 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2007-02, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

**Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement 2007-02**

2016-261

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2007-02, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitée.

<b>COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL</b>	
Comptes payés	68 494,58 \$
Comptes à payer	229 353,65 \$
Salaires et contributions de l'employeur	107 737,07 \$
<b>Total:</b>	<b>405 585,30 \$</b>

<b>RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT 2007-02</b>	
Comptes payés	1 810,52 \$
Comptes à payer	3 698,91 \$
<b>Total:</b>	<b>5 509,43 \$</b>

**9. RAPPORT FINANCIER 2016 – NOMINATION DE L'AUDITEUR**

La firme FBL, s.e.n.c. ayant fait parvenir une proposition pour l'audition des états financiers de l'année financière 2016.

2016-262

Il est proposé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre déposée au montant de 9 150 \$ (taxes en sus) et de retenir la firme FBL, s.e.n.c. à titre d'auditeur de la MRC d'Acton pour l'exercice financier 2016.

**10. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2017**

**PARTIE #1:**

2016-263

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la partie #1 du budget. Cette partie regroupe les sections à l'égard desquelles les représentants des huit municipalités sont habilités à participer aux délibérations et au vote, soit les sections suivantes:

<b>SECTION</b>	<b>MONTANT BUDGÉTÉ</b>
Fonctionnement de la MRC	989 464 \$
Service d'immatriculation automobile	127 368 \$
Poste de la Sûreté du Québec	85 800 \$
Cours d'eau	295 258 \$
Aménagement et urbanisme	125 442 \$
Développement économique et local	777 443 \$
Programmes de la SHQ	130 000 \$
Fonds régional – Carrières et sablières	325 000 \$

Transport de personnes	212 500 \$
Sécurité incendie	6 500 \$
<b>TOTAL DE LA PARTIE # 1:</b>	<b>3 074 775 \$</b>

**PARTIE #2:**

2016-264

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Yves Croteau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la partie #2 du budget. Cette partie contient la section à l'égard de laquelle les représentants des municipalités de Saint-Nazaire d'Acton, de Saint-Théodore d'Acton, d'Upton, du Canton de Roxton, de Roxton Falls et de Béthanie sont habilités à participer aux délibérations et au vote. Il s'agit de la section suivante:

<b>SECTION</b>	<b>MONTANT BUDGÉTÉ</b>
Service régional d'inspection en bâtiments	111 439 \$
<b>TOTAL DE LA PARTIE # 2:</b>	<b>111 439 \$</b>

**PARTIE #4:**

2016-265

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. André Fafard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la partie #4 du budget. Cette partie contient les sections à l'égard de laquelle les représentants des sept municipalités rurales sont habilités à participer aux délibérations et au vote. Il s'agit des sections suivantes:

<b>SECTION</b>	<b>MONTANT BUDGÉTÉ</b>
Responsabilités du Code	2 500 \$
Accès régional aux loisirs	58 068 \$
<b>TOTAL DE LA PARTIE # 4:</b>	<b>60 568 \$</b>

**PARTIE #8:**

2016-266

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. André Fafard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la partie #8 du budget. Cette partie contient les sections à l'égard de laquelle les représentants des municipalités de Saint-Nazaire d'Acton, d'Upton, du Canton de Roxton, de Roxton Falls, de Saint-Christine et de Béthanie sont habilités à participer aux délibérations et au vote. Il s'agit des sections suivantes:

<b>SECTION</b>	<b>MONTANT BUDGÉTÉ</b>
Sécurité Incendie - Prévention	58 500 \$
<b>TOTAL DE LA PARTIE # 8:</b>	<b>58 500 \$</b>

**AFFECTATION DES SURPLUS ACCUMULÉS**

Les prévisions budgétaires 2017 ont été adoptées en prévoyant l'affectation de surplus accumulés dans certaines parties et sections de budget.

2016-267 Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Yves Croteau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'affectation des surplus accumulés aux sections suivantes de la partie #1 du budget:

<b>PARTIE # 1</b>	
<b>SECTION</b>	<b>MONTANT DE L'APPROPRIATION DES SURPLUS ACCUMULÉS</b>
Fonctionnement de la MRC	120 000 \$
Service d'immatriculation automobile	32 768 \$
Poste de la Sûreté du Québec	2 810 \$
Aménagement et urbanisme	8 000 \$
<b>TOTAL DE LA PARTIE # 1:</b>	<b>163 578 \$</b>

2016-268 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'affectation des surplus accumulés à la section suivante de la partie #2 du budget:

<b>PARTIE # 2</b>	
<b>SECTION</b>	<b>MONTANT BUDGÉTÉ</b>
Service régional d'inspection en bâtiments	15 000 \$
<b>TOTAL DE LA PARTIE # 2:</b>	<b>15 000 \$</b>

**11. AVIS DE MOTION (RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS 2017 ET MODALITÉS DE VERSEMENT)**

**Avis de motion** est donné par madame Huguette Saint-Pierre Beaulac, qu'à une séance ultérieure, un règlement relatif à l'imposition des quotes-parts aux municipalités membres de la municipalité régionale de comté d'Acton pour l'année 2017 sera déposé pour fins d'adoption.

**12. RESSOURCES HUMAINES**

**a) Direction du service de développement économique et local**

2016-269 Il est proposé par M. André Fafard  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur René Pedneault au poste de directeur du service de développement économique et local à compter du 25 novembre 2016 et autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer une nouvelle entente de travail, tel que discuté antérieurement entre les membres du Conseil. Il est entendu que monsieur Pedneault poursuivra son travail de conseiller stratégique en développement économique.

## **b) Conseillers en développement économique**

### **b.1 Monsieur René Binet**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton a récemment procédé à un appel de candidatures pour l'embauche d'un conseiller en développement économique;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont été informés de la candidature retenue par le comité de sélection formé dans le cadre de ce processus d'embauche;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2016-270

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Yves Croteau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. De confirmer l'embauche à temps plein de monsieur René Binet pour combler le poste de conseiller en développement économique à compter du 5 décembre 2016;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'entente de travail, tel que discuté antérieurement entre les membres du Conseil.

### **b.2 Monsieur Félix Turbide**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton a récemment procédé à un appel de candidatures pour l'embauche d'un conseiller en développement économique;

**ATTENDU QU'**un deuxième poste de conseiller en développement économique sera vacant à compter du 25 novembre prochain;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont été informés d'une deuxième candidature retenue par le comité de sélection formé dans le cadre de ce processus d'embauche;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2016-271

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. De confirmer l'embauche à temps plein de monsieur Félix Turbide pour combler le poste de conseiller en développement économique à compter du 9 janvier 2017;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'entente de travail, tel que discuté antérieurement entre les membres du Conseil.

**c) Addenda à l'entente de travail de madame Isabelle Dauphinais**

2016-272

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer un addenda à l'entente de travail de madame Isabelle Dauphinais, tel que discuté antérieurement entre les membres du Conseil.

**13. ASSURANCES COLLECTIVES DES EMPLOYÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Acton a déjà adhéré au contrat d'assurance collective émis par Desjardins Sécurité Financière, dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ ;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM, par son conseil d'administration, a fait connaître sa décision de gérer elle-même, et à l'interne, l'assurance collective et a notamment constitué, à cette fin, un comité composé d'élus, de directeurs généraux de municipalité ou de MRC et de représentants de l'ADMQ et de l'ADGMRCQ;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat intervenu entre la FQM, l'ADMQ et Desjardins Sécurité Financière doit être renégocié à l'automne 2016, pour entrer en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a retenu les services des actuaires AON-HEWITT pour la représenter et la conseiller notamment dans la négociation de ce renouvellement de contrat et qu'elle s'est engagée à consulter l'ADMQ quant aux conditions de ce renouvellement;

**CONSIDÉRANT QU'**en conséquence il y a lieu que la MRC d'Acton mandate la FQM et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour la représenter dans la négociation de ce renouvellement;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité mis sur pied par la FQM doit faire connaître ses recommandations quant aux modalités et au contenu d'un nouveau régime au début de l'année 2017, les conclusions du comité devant être mises en application, après un appel d'offres au bénéfice des municipalités visées par ce régime, le ou vers le 1<sup>er</sup> janvier 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, la FQM et l'ADMQ souhaitent continuer à agir comme preneur du contrat cadre auprès de l'assureur, ce que désire également la MRC d'Acton;

**CONSIDÉRANT QUE** ce mode de gestion devrait générer des économies pour les municipalités visées par ce régime;

**CONSIDÉRANT QUE** le statut de la FQM comme preneur du contrat cadre ainsi que son rôle de négociateur pour son renouvellement, avec ou sans amendement, correspondent à la mission que lui confient exclusivement les articles 14.71 et 708 du *Code municipal*;

## **CONSÉQUEMMENT,**

2016-273

Il est proposé par M. Yves Croteau  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** la MRC d'Acton mandate, irrévocablement jusqu'au 31 décembre 2017, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour agir à titre de représentant exclusif pour négocier l'adhésion de la municipalité et le renouvellement du régime d'assurance collective intervenu dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ, et ce, auprès de Desjardins Sécurité Financière ou, si nécessaire, de tout autre assureur;

**Que** la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés exclusivement à négocier et à convenir, avec tout courtier et Desjardins Sécurité Financière, toute mesure pouvant être nécessaire pour assurer une transition harmonieuse entre le régime en vigueur et celui à être convenu au terme de sa renégociation actuellement et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016 ;

**Que** la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à obtenir accès au dossier d'assurance collective de la MRC d'Acton, et ce, auprès de tout courtier, ou de Desjardins Sécurité Financière.

**Que** la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à négocier, contre rémunération, les services fournis respectivement par eux;

**Que** la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer son mandataire désigné et y substituer un autre;

**Que** la prise d'effet de la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

## **14. COURS D'EAU**

### **Branche 1 du cours d'eau Guilbert-Champagne**

**ATTENDU** la résolution 2016-224 de la MRC d'Acton;

**ATTENDU QUE** messieurs Serge Dupont, directeur général adjoint de la MRC, et Vincent Cordeau, coordonnateur à la gestion des cours d'eau, ont rencontré messieurs Robert Valois, entrepreneur, et Mario Vincent, propriétaire riverain, pour les informer des travaux correctifs à effectuer dans la Branche 1 du cours d'eau Guilbert-Champagne;

**ATTENDU QUE** la Ville d'Acton Vale a été informée que le ponceau de la route MacDonald doit être abaissé;

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur se porte garant de la stabilité des talus pour une période minimale d'un an;



**ATTENDU QUE** les propriétaires des ponceaux s'engagent à les abaisser dès que possible en 2017;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de libérer la somme retenue par la résolution numéro 2016-224, déduction faite du montant minimal normalement retenue pour fins de garantie;

**CONSÉQUEMMENT,**

2016-274

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Yves Croteau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à *Excavation A.R. Valois Inc.* la somme de 2 096,72 \$. La somme conséquemment retenue pour fins de garantie est de 1 000,00 \$.

## **15. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

### **AMÉNAGEMENT**

#### **a) Analyse de conformité de règlements d'urbanisme**

#### **ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 323-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Christine a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 323-16 modifiant son règlement de lotissement numéro 255-02;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

**CONSÉQUEMMENT,**

2016-275

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Éric Charbonneau, appuyé par monsieur Guy Bond et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le règlement numéro 323-16 modifiant le règlement de lotissement numéro 255-02 de la municipalité de Sainte-Christine soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 324-16  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-CHRISTINE**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Christine a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 324-16 modifiant son règlement de zonage numéro 254-02;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

**CONSÉQUEMMENT,**

2016-276

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Stéphane Beauchemin, appuyé par monsieur Guy Bond et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le règlement numéro 324-16 modifiant le règlement de zonage numéro 254-02 de la municipalité de Sainte-Christine soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**b) Consultation publique sur un projet d'élevage porcin – Adoption du rapport de consultation**

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Christine a demandé à la MRC de tenir la consultation publique relative à un projet d'élevage porcin sur le lot numéro 1 825 292 du cadastre du Québec;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation a été tenue le 3 novembre 2016 conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

**ATTENDU QU'**un rapport de consultation a été produit par la MRC;

**ATTENDU QUE** le Conseil de la MRC doit adopter ledit rapport conformément aux dispositions de l'article 165.4.9 de la LAU;

**CONSÉQUEMMENT,**

2016-277

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. André Fafard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport de consultation publique, tel que déposé, et d'en transmettre une copie vidimée à la municipalité de Sainte-Christine.

**c) Projet régional d'acquisition d'orthophotographies 2017 – Avis d'intention**

**ATTENDU QU'**un projet de production d'orthophotographies, couvrant le territoire de la Montérégie hors CMM, est prévu pour le printemps 2017;

**ATTENDU QU'**un partenariat régional pour l'acquisition est proposé par l'Agence géomatique montréalaise (GéoMont);

**ATTENDU QU'**une partie du projet (25%) sera financée par le gouvernement du Québec et la balance (75%) par les partenaires régionaux en proportion de la superficie couverte;

**ATTENDU QUE** la quote-part de la MRC d'Acton s'élèverait à 3 376,05 \$, taxes en sus;

**ATTENDU QUE** de tels outils sont devenus indispensables dans la réalisation des mandats d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'inspection en bâtiment;

**CONSÉQUEMMENT,**

2016-278

Il est proposé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. De confirmer à GéoMont l'intention de la MRC d'Acton de participer au projet régional d'acquisition d'orthophotographies en assumant une quote-part maximale de 3 376,05 \$, taxes en sus;
2. D'autoriser GéoMont à être le représentant désigné du regroupement régional dans le cadre de la mise en œuvre du partenariat, ainsi que dans le cadre des démarches administratives afférentes.

**d) Comité de revitalisation de la rivière Chibouet – Demande d'appui à un projet déposé dans le cadre du Programme Interactions communautaires (PIC) d'Environnement Canada**

**ATTENDU QUE** le Comité de revitalisation de la rivière Chibouet (CRRC) a déposé un projet dans le cadre du Programme Interactions communautaires (PIC) d'Environnement Canada;

**ATTENDU QUE** par son projet, le CRRC a comme principal objectif d'améliorer la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière Chibouet;

**ATTENDU QUE** le projet consiste à effectuer des prélèvements d'échantillons d'eau, à caractériser le bassin versant sur le terrain et à élaborer un plan d'action en fonction des résultats obtenus;

**ATTENDU QUE** cet objectif et ces actions rejoignent un des objectifs généraux du schéma d'aménagement révisé de la MRC, soit de «prévenir la dégradation des rives, du littoral et des plaines inondables et assurer la conservation des cours d'eau»;

**ATTENDU QUE** le projet sera en partie réalisé sur le territoire de la MRC d'Acton, dans les municipalités de Saint-Nazaire-d'Acton et d'Upton;

## CONSÉQUEMMENT,

2016-279 Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le Comité de revitalisation de la rivière Chibouet (CRRC) dans sa démarche auprès d'Environnement Canada et du Programme Interactions communautaires (PIC) du Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026.

## DÉVELOPPEMENT

### a) Fonds de développement des territoires (FDT)

#### a.1 Fonds d'initiatives culturelles (FIC)

##### a.1.1 Projet FIC 2016-77 – La Petite Ferme de l'Auberge

2016-280 Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Numéro du projet	Coût total du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
<i>Artistes et auteurs d'ici</i>	FIC 2016-77	2 000 \$	1 500 \$	1 500 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du *Fonds d'initiatives culturelles (FIC)*, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

##### a.1.1 Projet FIC 2016-78 – Regroupement récréatif d'Upton

2016-281 Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

4. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Numéro du projet	Coût total du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
<i>Théâtre hanté 2016</i>	FIC 2016-78	2 520 \$	500 \$	500 \$

5. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du *Fonds d'initiatives culturelles (FIC)*, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
6. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**a.2 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) – Projet régional – Projet PNR16-16 – Accès Culture 2017-2018**

2016-282 Il est proposé par M. Yves Croteau  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Accès culture 2017-2018	MRC d'Acton	80 000 \$	42 000 \$	42 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du *Fonds de soutien aux projets structurants* (pacte rural) réservées pour la réalisation des projets régionaux.

**b) Comité d'investissement commun (CIC) – Mesure soutien au travail autonome (STA) dans la MRC d'Acton**

2016-283 Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le document de présentation actualisé de la Mesure STA dans la MRC d'Acton tel que présenté par madame Isabelle de Bruyn.

**c) Développement Culturel – Accès culture 2016-2017**

**c.1 Corporation de développement de la Rivière Noire (CDRN)**

2016-284 Il est proposé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer le contrat de service au montant de 1 900 \$ avec la Corporation de développement de la Rivière Noire (CDRN), organisme mandaté pour réaliser des activités culturelles dans le cadre du projet Accès Culture 2016-2017.

**c.2 Théâtre de la Dame de Coeur**

2016-285 Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer le contrat de service au montant de 15 591 \$ taxes en sus avec le Théâtre de la Dame de Coeur, organisme mandaté pour réaliser des activités culturelles dans le cadre du projet Accès Culture 2016-2017.

### **c.3 Maison de la Famille Valoise**

2016-286 Il est proposé par M. Yves Croteau  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer le contrat de service au montant de 4 620 \$ avec la Maison de la Famille Valoise, organisme mandaté pour coordonner les différentes activités culturelles dans le cadre du projet Accès Culture 2016-2017.

### **16. OMNIBUS RÉGION D'ACTON**

#### **a) Acceptation de la MRC d'agir à titre de mandataire pour le Transport adapté**

2016-287 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la MRC d'Acton accepte d'agir à titre de mandataire et servir de porte-parole auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2017.

#### **b) Transport collectif en milieu rural**

2016-288 Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. De procéder à une demande d'aide gouvernementale, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) pour poursuivre la livraison du transport collectif de personnes sur le territoire de la MRC d'Acton;
2. De confirmer la participation financière de la MRC d'un montant de 20 000 \$, pris à même les sommes prévues pour ce service au budget 2017;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document afférent à la demande d'aide financière auprès du MTMDET et tout rapport requis de ce ministère.

### **17. RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT ADMINISTRATIF**

2016-289 Il est proposé par M. Yves Croteau  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager une dépense supplémentaire de 4 585.24 \$ (taxes en sus) pour des travaux non inclus au contrat de rénovation et agrandissement du bâtiment administratif. Les dépenses supplémentaires pour la ventilation au montant de 1 306.80 \$ apparaissent à l'avenant 5 et celles pour corriger un problème de bois pourri ou abimé à la mi-hauteur de l'élévation de droite au montant de 3 278.44 \$ apparaissent à l'avenant 6.

## **18. MURS VITRÉS AMOVIBLES AU DEL**

2016-290

Il est proposé par M. Yves Croteau  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de céder les murs vitrés amovibles présentement installés dans les locaux du 1545 Peerless, bureau 201 à la Corporation de gestion et de promotion du parc industriel Acton Vale (CGPPIAV) pour une somme de 10 000 \$ taxes incluses.

## **19. SUIVI AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS**

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

## **20. CALENDRIER RELATIF À LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC D'ACTON POUR L'ANNÉE 2017**

Conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec,

2016-291

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'établir que les séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Acton se tiendront les mercredis suivants:

<b>Date</b>	
➤ 18 janvier	3 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 8 février	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 8 mars	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 12 avril	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 10 mai	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 14 juin	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 9 août	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 13 septembre	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 11 octobre	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 22 novembre (adoption du budget)	4 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 13 décembre	2 <sup>e</sup> mercredi du mois

L'heure du début des séances ordinaires est fixée à 19h30.

## **21. SOIRÉE DES FÊTES**

2016-292

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Yves Croteau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'engagement des dépenses nécessaires pour l'organisation de la soirée des Fêtes des élus(es) et des employés(es) de la MRC.

## **22. CORRESPONDANCE**

### **a) Théâtre de la Dame de Cœur (TDC)**

2016-293

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer l'octroi d'une aide financière de 15 000 \$ pour l'année 2017, laquelle aide est assujettie aux conditions suivantes:

1. Le versement de l'aide financière consentie est conditionnel à la participation financière du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) d'une somme au moins équivalente à celle de la MRC d'Acton et de la municipalité d'Upton;
2. Le TDC devra aussi déposer à la MRC d'Acton ses états financiers de l'année 2016, lorsque ceux-ci seront disponibles.

### **b) Appui à la MRC Roussillon**

2016-294

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la MRC de Roussillon dans ses démarches entreprises auprès de la ministre responsable de l'accès à l'information et réforme des institutions démocratiques afin que la grille de tarification soit modifiée de manière à tenir compte des dépenses engagées par les organismes afin de répondre aux demandes d'accès à l'information.

### **c) Projet de loi C-274 - Appui au député fédéral Guy Caron**

2016-295

Il est proposé par M. Yves Croteau  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le député fédéral Guy Caron dans ses démarches entreprises avec son projet de loi C-274 qui vise à faciliter le transfert des PME, des fermes familiales ou des sociétés de pêche entre les membres d'une même famille. Plus particulièrement, il permettra aux propriétaires et aux acheteurs d'une même famille de profiter des mêmes droits et privilèges que dans le cadre d'une transaction entre personnes non apparentées.

### **d) Appui à la FQM – Somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec**

**CONSIDÉRANT QUE** plus de 1 040 municipalités québécoises ont recours aux services policiers de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités assument 53 % de la facture globale du coût de la desserte policière de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les ententes de services entre la Sûreté du Québec et les MRC sont d'une durée minimale de 10 ans;



**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités n'ont actuellement aucun levier afin d'assurer un contrôle des coûts pour les services de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la prévisibilité des coûts est essentielle afin d'assurer une saine gestion des deniers publics;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité de révision sur le modèle d'entente travaille depuis plus d'une année à l'élaboration de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de rédaction de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers tirent à leur fin, et que le résultat final a été approuvé par les membres du Comité de révision;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) doivent entériner ces modèles;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a formulé par écrit au Comité de révision, son souhait qu'un chantier soit entamé sur la somme payable par les municipalités, pour les services de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a indiqué que la révision du *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec* est une condition *sine qua non* à l'approbation des nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a demandé, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n<sup>o</sup> 110, *Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal*, que le gouvernement du Québec limite à l'inflation, la croissance de la facture des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec.

2016-296

Il est proposé par M. Yves Croteau  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**DE DEMANDER** au ministère de la Sécurité publique de réviser, en collaboration avec la FQM, le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*;

**DE DEMANDER** que cette révision ait pour objectif la mise en place d'un cran d'arrêt sur la somme payable par les municipalités, afin de plafonner à l'inflation toute hausse de la facturation globale, pour les services policiers de la Sûreté du Québec;

**DE DEMANDER** qu'un cran d'arrêt soit applicable pour la durée totale de l'entente de services entre les MRC et la Sûreté du Québec, soit d'une durée minimale de 10 ans;

**DE DEMANDER** que le conseil d'administration de la FQM n'entérine pas les nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs policiers de la Sûreté du Québec, tant et aussi longtemps que le *Règlement sur la*

*somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec, ne sera pas révisé en collaboration avec le monde municipal.*

**e) Offre de services du Cabinet Therrien, Couture, avocats**

**ATTENDU QUE** le cabinet Therrien, Couture, Avocats, s.e.n.c.l. a présenté à la MRC d'Acton une offre de services pour l'année 2017;

**ATTENDU QUE** cette offre répond aux besoins de la MRC;

**CONSÉQUEMMENT,**

2016-297

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services professionnels du cabinet Therrien, Couture, Avocats, s.e.n.c.l. pour l'année 2017.

**23. VARIA**

Aucun sujet n'est apporté à ce point de l'ordre du jour.

**24. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

**25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2016-298

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Yves Croteau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h25.

---

**Jean-Marie Laplante,  
Préfet.**

---

**Chantal Lavigne,  
Directrice générale,  
et secrétaire-trésorière.**